

PROTOCOLE DE MADRID

FORMULAIRE TYPE 13 (FT13) : DÉCLARATION SELON LAQUELLE UNE LIMITATION EST SANS EFFET

Règle 27.5) du règlement d'exécution

I. Nom de l'Office :
II. Numéro de l'enregistrement international :
III. Nom du titulaire :
IV. Motifs pour lesquels la limitation est sans effet :
V. Dispositions de la législation applicable :
VI. Informations concernant la portée de la déclaration : <i>Veillez cocher une seule des options ci-après et, le cas échéant, fournir la liste des produits et services :</i> <input type="checkbox"/> La déclaration concerne <u>tous</u> les produits et services figurant dans l'enregistrement international faisant l'objet de la limitation. <input type="checkbox"/> La déclaration concerne <u>uniquement</u> certains des produits et services figurant dans l'enregistrement international faisant l'objet de la limitation, ce qui signifie que la limitation ne s'applique pas aux produits et services ci-après : <input type="checkbox"/> La déclaration NE concerne PAS tous les produits et services figurant dans l'enregistrement international faisant l'objet de la limitation, ce qui signifie que la limitation s'applique aux produits et services ci-après :

VII. Informations concernant un éventuel réexamen ou recours :

Veillez cocher **une seule** des options ci-après :

- La déclaration est définitive et ne peut plus faire l'objet d'un réexamen ou d'un recours.
- La déclaration peut faire l'objet d'un réexamen ou d'un recours.

Veillez fournir les informations ci-après :

- i) Délai pour déposer une requête en réexamen ou un recours :
- ii) Calcul du délai (*le délai court à partir de*) :
- iii) Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé :
- iv) Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire local :
- v) Conditions supplémentaires, le cas échéant :

VIII. Date et signature de l'Office :

[Fin du FT13]